

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERATION N° 2020 - 224

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 75

Suppléants présents : 4

Pouvoirs : 24

Date de convocation :

11/12/2020

Date d'affichage :

21/12/2020

Votants :	103	Pour :	103	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----	--------	-----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PANISSET Marilynne ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VIAL Jacques.

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; MERCIER Tristan ; MORAND Nathalie ; PARTY Annick

Excusés : ARTIGUES Damien ; CATILAZ Christophe ; DE MERONA Bernard ; DEVAUX Catherine ; DUFOUR Christiane ; GROS-FUAND Florence ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; VILLESSECHE Anne ;

Excusés ayant donné pouvoir : BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILLY Hélène ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean-Paul ; BONIN Robert à SERVIGNAT Odette ; BOURGEOIS Josette à PIETRIGA Guy ; BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; CAPELLI Célestin à CAPELLI Sophie ; CHAMOUTON Patrick à THOMAS Rémi ; DUMONT GIRARD Philippe à GAUTHIER-PACOUD Sandrine ; FATON Patrice à PIETRIGA Guy ; FAVIER Jean-Louis à DUTHION Jean-Paul ; GRAS Françoise à GROSDIDIER Jean-Charles ; GUILLLOT Evelyne à PROST Philippe ; HUSSON Géraud à BLASER Michel ; JACQUEMIN Pierre à CASSABOIS Yannick ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; LAMARD Philippe à GROSDIDIER Jean-Charles ; MARQUES Patrick à DEPARIS-VINCENT Christelle ; MONNERET LUQUET Jocelyne à VENNÉRI PARE Sandra ; PAGET Jean-Marie à BUCHOT Jean-Yves ; PARIS Robert à PROST Philippe ; REBREYEND COLIN Micheline à ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard à BUCHOT Jean-Yves ; VUITTON Daniel à GUERIN Jean-Luc.

Absents : BELLAT Stéphane ; BENOIT Jérôme ; BESSARD Maurice ; CALLAND Jacques ; LANCELOT Catherine ; MORISSEAU Gilles ;

Secrétaire de séance : BELLERON Pierre-Rémy

Objet : Rendu compte des délégations du Président

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération 162-2020 du 4 septembre 2020 du Conseil communautaire portant délégations d'attributions au Président ;

Considérant que dans le cadre de ses délégations, le Président a décidé de :

- Approuver l'avenant n°1 au marché d'élaboration du PLUi de la Région d'Orgelet pour un montant total de 12 658,58€ H.T. afin de prendre en compte l'évolution du périmètre de prescription du PLUi suite à l'intégration de la commune de Courbette, les impacts de la création de Terre d'Émeraude Communauté sur la procédure de PLUi en cours et la nécessité de réaliser des études complémentaires pour inclure un nouveau secteur de constructibilité sur la ZAE de Nogna Poids de Fiole,
- Solliciter la commune d'Arinthod pour un reversement de la Dotation Générale de décentralisation à Terre d'Émeraude Communauté de 9 300€ pour que la Communauté de communes poursuive la procédure de révision du PLU d'Arinthod ;
- Approuver la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations familiales du Jura et Terre d'Émeraude Communauté actant le fonctionnement du RAMI de Moirans en Montagne, ainsi que le temps de travail d'animation à 28 heures soit 0.80 équivalent pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2023 ;
- Approuver la convention de partenariat avec CÔTÉ COUR fixant les tarifs d'entrée au spectacle en séance scolaire à 4.00€ par enfant pour les élèves dont les classes sont affiliées à la ligue de l'enseignement et 5.00€ par enfant pour les classes non affiliées (gratuité pour les accompagnateurs) suite à l'expérience satisfaisante avec cette association qu'il y a lieu de reconduire en 2020/2021 dans l'intérêt des enfants et des jeunes du territoire ex Jura Sud ;
- Approuver la convention de partenariat entre le CFPPA de Montmorot et Terre d'Émeraude Communauté permettant aux étudiants de « responsable développement territorial » de venir étudier des projets de la collectivité sans contrepartie financière afin d'aller à la rencontre d'acteur et d'identifier les tenants et aboutissants de la démarche de projet ;

- Approuver l'avenant n°2 prorogeant de 3 mois la convention de mise à disposition de services PLUi avec le PNR du Haut-Jura soit une fin prévue au 27 février 2021 étant donné la nécessité de procéder à la rédaction de dossier de dérogation pour chaque zone d'extension suite sortie du PLUi du SCOIT du Haut-Jura ;
- Approuver la convention entre le CIAS de Terre d'Émeraude Communauté et le Conseil Départemental du Jura dans le cadre de la programmation 2020 de la Conférence des Financeurs de la Prévention et de la Perte d'Autonomie (CFPPA) du Jura, subventionnant à hauteur de 2 777€ pour l'ouverture d'une 3ème journée à la halte-répit face à la recrudescence des dossiers d'admission et permettant de proposer de nouvelles activités aux personnes souffrant de maladies neuro dégénératives ;
- Approuver la convention entre le CIAS de Terre d'Émeraude Communauté et le Conseil Départemental du Jura dans le cadre de la programmation 2020 de la Conférence des Financeurs de la Prévention et de la Perte d'Autonomie (CFPPA) du Jura, subventionnant à hauteur 4 016€ le développement d'ateliers informatiques et intergénérationnels ;
- Approuver la convention d'habilitation informatique « structure » concernant la mise en ligne sur le site www.monenfant.fr de données relatives aux établissements et services référencés sur le site ainsi que la convention d'engagement de service et d'habilitation informatique qui a pour objet de définir le relai d'assistants maternels de Moirans en Montagne comme lieu d'information;
- Approuver les termes de la convention de participation financière entre la commune de Matafelon-Granges et Terre d'Émeraude Communauté pour les accueils de loisirs de Thoirrette, Arinthod et Aromas précisant que la Commune octroie à Terre d'Émeraude Communauté une participation de 4,00€ par enfant et par jour passé à l'accueil de loisirs ;
- Approuver la convention avec l'Institut National Recherche Archéologique Préventive relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive dénommé « Arinthod, 39, 1-3 rue des arcades » N°D133278 préalable à la mise en œuvre d'un équipement d'intérêt communautaire;
- Approuver l'avenant à la convention de partenariat avec CÔTÉ COUR accordant une aide de 650€ à l'association soit une participation de 10€ pour 65 places de spectacles mises à disposition pendant l'année scolaire 2020-2021 pour le pôle de Clairvaux les lacs ;
- Approuver l'avenant à la convention N°2020-93 de mise à disposition de service du PNR du Haut-Jura permettant la continuité des actions développées par le pays du Haut Jura sur l'ancien EPCI Jura Sud jusqu'à la fin d'année 2021 ;
- Approuver la convention de remboursement entre Terre d'Émeraude Communauté et la Commune de Montcusel pour un emprunt concernant pour partie des investissements relevant de la compétence assainissement collectif reprise par Tec au 1er janvier 2020 ;

- Approuver la convention d'adhésion à Jura Musée pour le musée du Jura et la Maison des cascades visant à régler les modalités de concours que le Département du Jura apportera, par son service culture patrimoine et de définir les obligations de la structure ;
- Solliciter le Conseil Départemental du Jura, pour une subvention au taux maximum, dans le cadre de son plan de soutien aux forces vives Jurassiennes et de la Dotation de Solidarité des Territoire pour un système de sécurisation de la porte d'accès du siège de Terre d'Émeraude Communauté suite au passage du plan Vigipirate en « urgence attentat » ;
- Approuver l'avenant à la convention de partenariat avec CÔTÉ COUR accordant une aide de 6 300€ à l'association soit une participation de 10€ pour 630 places de spectacles mises à disposition pendant l'année scolaire 2020-2021 pour le pôle de Moirans en Montagne
- Autoriser la revente des bons d'achat bonifiés via l'Office de tourisme Jura Sud et des Points d'information touristiques d'Arinthod et d'Orgelet, pour un tarif de vente unitaire de 10 € favorisant la consommation dans les commerces de proximité ;
- Autoriser la mise à disposition de locaux de la communauté de communes sis au 6 rue des sports à Moirans-en-Montagne dont les salles ne sont pas utilisées à toutes les heures de la journée sans contrepartie financière suite à la demande formulée par la commune de Moirans-en-Montagne pour le Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et l'ALSH Tom Pouce ;

Vu l'avis favorable du Bureau,

DECIDE

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Président.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président


M. PROST Philippe

